

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 27 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JUIN 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - M. Alexis ARRAS (présent jusqu'à 19 h 15) - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS (à partir de 19 h 15 - absent à partir du vote de la délibération n°10) - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX

#### POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à M. André DROUIN
- M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
- Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Régine LAGOUARDETTE qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- Mme Nicole COUTANT qui a donné pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Pascal DAGES qui a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

#### **OBJET : ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE**

Régulièrement, la Ville de Dax est amenée à recruter des agents contractuels de droit public dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité, d'accroissement saisonnier d'activité ou de remplacements d'agents publics indisponibles. De plus, les besoins de la Collectivité amènent également à recruter des agents contractuels de droits privés tels que les contrats Parcours Emplois Compétences, les contrats d'apprentissage ou les contrats adultes relais.

Par défaut, le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance et la Collectivité doit supporter la charge de l'indemnisation du chômage en cas de perte involontaire d'emploi de ces agents (non renouvellement de contrat de travail à durée déterminée, licenciement, démission...).

Considérant les risques financiers encourus par la Collectivité en cas de perte d'emploi des agents non titulaires, l'adhésion au régime d'assurance-chômage permet aux Collectivités de se soumettre à la réglementation mise en œuvre par l'UNEDIC. De fait, cet organisme aura en charge la gestion du régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires de la Collectivité.

Le contrat d'adhésion est conclu pour une durée de 6 ans et il est reconduit tacitement pour la même durée. Une période de stage de 6 mois à compter du 1er jour du mois civil qui suit la date de signature du contrat s'applique obligatoirement. Le taux de la contribution est fixé à 5 % et la contribution est intégralement versée par l'employeur.

Le Comité Technique, lors de sa réunion du 1er juin 2018, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville de Dax et de la Régie des Eaux, exercice 2018, chapitre 012.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VIVIANE LOUME-SEIXO, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 33 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, celle de Mme  
Nadine PEYRIN.**

ADHERE au régime d'assurance chômage pour les personnels contractuels à compter du 1er juillet 2018,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches d'adhésion auprès de l'URSSAF,

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats d'adhésion y afférant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20180627-26-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 28 Juin 2018*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».